



La f f i c h e

Novembre 2014

2014 : élections
professionnelles

2nd degré

Enseignants

Notice de vote

Vous devez la recevoir sur votre lieu d'exercice, en main propre et contre émargement, entre le 4 et le 12 novembre.

Elle contient votre identifiant électeur, nécessaire pour voter.

Je vote deux fois pour le Spelc

Du 27 novembre au 4 décembre, deux clics pour une triple assurance !

- Je suis informé(e) de tous les aspects de ma carrière.
- Je suis défendu(e) en cas de problème.
- Je sais qu'il y a toujours un responsable Spelc pour m'écouter.

Délai de carence

1- Maladie ou accident **d'origine professionnelle** :
aucun délai de carence.

2- Arrêt maladie **d'origine non professionnelle** :

- pas de délai de carence pour le 1^{er} arrêt,
- un jour de carence pour le 2^e arrêt et les suivants.

Salariés
des établissements

**CCMA
+
Comité ministériel**

27 novembre → 4 décembre



Je vote

